COMITE DE DIRECTION

Réunion Plénière du Mardi 09 avril 2019 P.V. N° 32

Président: M. Pierre GUIBERT

Secrétaire Général : M. André VITIELLO

Présents: Mme Cathy DARDON – MM Gérard BORGONI – Guy BOUCHON – Guy BOURICHA – Michel BRUNET – Patrick FAUTRAD – Gérard IVORA – Antoine MANCINO – Mourath NDAW – Jean PAOLINI – Jean Paul RUIZ – André

SASSELLI - José VIVERO

Excusés: Mme Valérie TOMASONNE - MM Albert DI RE - Jean Paul PERON - William PONT - Jean RENZULLI

Assiste à la Réunion : Mme Nathalie COGGIA (Responsable du Secrétariat)

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ; L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraine l'irrecevabilité de l'appel.

- 2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
- 3. Tout appel entraine la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
- 4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Additif au PV n°31 du 02 avril 2019 Lire : Présent : M. Albert DI RE

ORDRE DU JOUR

Traitement du courrier
 Note aux officiels
 Informations

CORRESPONDANCE

• LIGUE MEDITERRANEE

- Convocation du SC DRAGUIGNAN devant la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire e Règlementaire le lundi 15 avril 2019.
- Adressant les résultats de l'épreuve d'admissibilité des candidats arbitres de ligue pour cette saison.

 Ont été reçus : Mme Marina PEREZ (arbitre féminin) MM Reda ABDELKHALID Lilian BOTS Matéo CAUDMONT Sébastien HOLLECKER Billel TRABELSI (Jeune arbitre Ligue) ; Yacin OUHAMI (arbitre assistant senior) ; Cédric DERVEAUX Rémi DESMARE (arbitre sénior).

• CLUBS :

- CARQUEIRANNE LA CRAU : Remerciement pour le prêt du matériel pour la promotion du football féminin le 07 avril 2019. Noté
- CSC TOULON EST: Invitation pour le tournoi annuel FAIR PLAY CUP 2019 Féminin. M. Guy BOUCHON représentera le District.
- BORMES: Candidature pour l'organisation des Coupes du Var pour la saison 2019/2020. Noté.

• DIVERS:

- CDMJS VAR : Reconduction de l'action « Femmes et Jeunes Bénévoles en Milieu Rural ». Transmis à Mme Cathy DARDON
- **DDCS83**: La Campagne CNDS Emploi et apprentissage est ouverte. Pour tous renseignements vous pouvez contacter M. Pascal MOURA au 6.83.24.62.34 ou par mail pascal.moura@var.gouv.fr.
- Mme Corinne PY: Remerciements pour les marques de sympathie qui ont été témoignées lors du décès de son père M. Gérard PY. Noté.

ASSEMBLEE NATIONALE : Adressant ses félicitations à Mme Camille DAAS lors de la remise du trophée de l'arbitrage par le CDOS.

NOTE AUX OFFICIELS

Le Comité de Direction décide que tous les officiels (arbitres et délégués) qui seront absents non excusés dans les 48 heures suite à une convocation avant la réunion des Commissions de Discipline, d'Appel Disciplinaire et d'Appel Règlementaire se verront retirer leur désignation, sans remplacement, dès le week-end qui suit la réunion.

La prise d'effet de cette décision est immédiate. Cette mesure restera en vigueur jusqu'à la fin de la saison (période test).

CONVOCATION

Suite au dossier transmis par la Commission des Arbitres, le Comité de Direction convoque un arbitre le mardi 23 avril 2019 à 18h30 au siège du District.

INFORMATIONS

- Suite aux agressions survenues sur deux rencontres les 17 et 24 mars 2019, le Comité de Direction décide à compter du 27 mars 2019 et jusqu'à la fin de la saison, le doublement des sanctions pour voie de faits sur officiels.
- Le Comité de Direction décide la désignation officielle de M. Jean Paul RUIZ pour le représenter lors de certaines rencontres de championnat à « enjeu ».

«VIGILANCE METEO ORANGE»

Article 39 des Règlements Sportifs du District

Le report des rencontres résultant du déclenchement de la Vigilance Orange sur le site METEO FRANCE concerne **UNIQUEMENT** la VIGILANCE ORANGE pour « **PLUIES, INONDATIONS, NEIGE et VERGLAS** ».

UTILISATION DU MINIBUS DU DISTRICT

Le Comité de Direction rappelle les modalités de prêt du minibus :

- >> Une demande écrite doit être adressée par mail au secrétariat du District en <u>indiquant la date, le lieu et le motif</u> <u>du déplacement.</u>
- >> Prêt d'un seul minibus par club et par week-end end limité à trois demandes par saison.
- >> Forfait de 30 € par jour demandés aux clubs affiliés pour son entretien avant chaque utilisation (+ chèque de caution de 200 €)
- >> <u>Déplacements limités au secteur géographique de la Ligue Méditerranée :</u> VAR BOUCHES DU RHONE ALPES MARITIMES ALPES DE HAUTE PROVENCE et GRAND VAUCLUSE.

Le Président : Pierre GUIBERT Le Secrétaire Général : André VITIELLO